



École privée Saint-François d'Assise

École sous contrat d'association
appartenant à l'enseignement catholique diocésain

Nouveau : Atelier périscolaire anglais Lundi de 11h45 à 12h30 ou de 12h30 à 13h15

A la rentrée 2026, il est proposé un cours d'anglais supplémentaire aux enfants de CM1 et CM2 désireux de progresser dans cette langue et de passer les examens de Cambridge.

Il aura lieu les lundis du 14 septembre 2026 au 14 juin 2027,
de 11h45 à 12h30 pour les Starters (premier niveau)
de 12h30 à 13h15 pour les Movers (second niveau).

Cet atelier demande un grand investissement des élèves puisqu'il les prive notamment d'une partie de leur récréation du déjeuner. **Il demande aussi une motivation des familles** car pour passer l'examen de Cambridge, il y a un travail important à faire à la maison : exercices, apprentissage de la grammaire et de beaucoup de vocabulaire.

Parents et enfants doivent donc être conscients de ces exigences et s'engager à suivre l'atelier jusqu'en juin avec engagement et régularité.

Enfin, il est nécessaire d'être inscrit à la cantine le lundi.

Chaque groupe sera composé au maximum de 15 enfants.

A réception des demandes des familles grâce au talon ci-joint, Mrs Dumortier évaluera conjointement avec les enseignantes, le niveau d'anglais de l'enfant et sa capacité à s'investir dans ce travail supplémentaire.

Un accord vous sera alors ou non transmis ainsi qu'une inscription dans un des deux niveaux (Starters ou Movers).

Le coût est de 225€, correspondant à la rémunération du professeur, au matériel (nombreuses photocopies) et à l'inscription à l'examen lui-même (plus de 100 € en 2025-2026)

Amélie Dumortier
Professeur d'anglais

Jehanne de Courrèges
Chef d'établissement

Monsieur et/ou Madame, parents de
demandent son inscription à l'atelier périscolaire d'anglais.

L'élève s'engage à travailler tout au long de l'année pendant le cours et à la maison.

Les parents sont avertis que l'inscription ne sera définitive qu'après accord du professeur d'anglais.

Viroflay, le
Signature des parents

de l'enfant